

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1 Mairie du Tampon Rue Hubert Delisle Bureau centralisateur Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Général de Gaulle, de la Ravine Blanche à la rue Jules Bertaut • Est : Rue Jules Bertaut, de la rue du Général de Gaulle à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Jules Bertaut à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue Hubert Delisle à la rue du Général de Gaulle 		
<p style="text-align: center;">2 Ecole Louis Fontaine 74, rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Martinel Lassays à la rue Bazeilles • Est : Rue Bazeilles • Sud : Rue de Paris, de la rue Bazeilles à la rue Martinel Lassays • Ouest : Rue Martinel Lassays, de la rue de Paris à la rue Hubert Delisle 		
<p style="text-align: center;">3 Ecole Louis Fontaine 74, rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Paris, de la rue Martinel Lassays à la rue Vincent Auriol • Est : Rue Vincent Auriol • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Vincent Auriol à la rue Martinel Lassays • Ouest : Rue Martinel Lassays, de la rue des Flamboyants à la rue de Paris 		
<p style="text-align: center;">4 Ecole Maternelle SIDR 400 Rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Alverdy à la rue Martinel Lassays • Est : Rue Martinel Lassays • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Martinel Lassays à la rue Alverdy • Ouest : Rue Alverdy 		
<p style="text-align: center;">5 Ecole Maternelle SIDR 400 Rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Blanche à la rue Alverdy • Est : Rue Alverdy • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Alverdy à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 		
<p style="text-align: center;">6 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la rue Hubert Delisle à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 		

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">7 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue d'Autriche, rue d'Allemagne et son prolongement jusqu'à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, du prolongement de la rue d'Allemagne à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine Don Juan à l'Avenue de l'Europe • Ouest : Avenue de l'Europe, de la rue des Flamboyants à la rue d'Autriche
<p style="text-align: center;">8 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de l'Avenue de l'Europe à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, de la rue Hubert Delisle au prolongement de la rue d'Allemagne • Sud : Rue d'Allemagne et son Prolongement jusqu'à la Ravine Don Juan, rue d'Autriche • Ouest : Avenue de l'Europe, de la rue d'Autriche à la rue Hubert Delisle
<p style="text-align: center;">9 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue du Général Ailleret à l'Avenue de l'Europe • Est : Avenue de l'Europe • Sud : Rue des Flamboyant, de l'Avenue de l'Europe à la rue du Général Ailleret • Ouest : Rue Général Ailleret
<p style="text-align: center;">10 Ecole Jules Ferry Rue Jules Ferry Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la Ravine Blanche à la rue Jules Bertaut • Est : Rue Jules Bertaut, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue du Général de Gaulle • Sud : Rue du Général de Gaulle, de la rue Jules Bertaut à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue du Général de Gaulle à la rue Marius et Ary Leblond
<p style="text-align: center;">11 Ecole Jules Ferry Rue Jules Ferry Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la rue Frédéric Badré à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la rue Georges Pompidou à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Blanche à la rue Frédéric Badré • Ouest : Rue Frédéric Badré

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">12 Ecole Aristide Briand 8, rue Aristide Briand Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la rue Paul Hermann à la rue Frédéric Badré • Est : Rue Frédéric Badré • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Frédéric Badré à la rue Paul Hermann • Ouest : Rue Paul Hermann 	
<p style="text-align: center;">13 Ecole Aristide Briand 8, rue Aristide Briand Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Général de Gaulle, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann, de la rue du Général de Gaulle à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, de la rue Hubert Delisle à la rue du Général de Gaulle 	
<p style="text-align: center;">14 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Boulevard Michel Debré, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann, du Boulevard Michel Debré à la rue du Général de Gaulle • Sud : Rue Général de Gaulle, de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, de la rue du Général de Gaulle au Boulevard Michel Debré 	
<p style="text-align: center;">15 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann de la rue Georges Pompidou au Boulevard Michel Debré • Sud : Boulevard Michel Debré de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, du Boulevard Michel Debré à la rue Georges Pompidou 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">16 Mairie de Bras Creux Chemin Chalet Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la Ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, du chemin Chalet à la rue Georges Pompidou • Sud : Rue Georges Pompidou, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, de la rue Georges Pompidou au chemin Chalet 	
<p style="text-align: center;">17 Mairie de Bras Creux Chemin Chalet Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Géranium, de la ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la route du Géranium au chemin Chalet • Sud : Chemin Chalet, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, du chemin Chalet à la route du Géranium 	
<p style="text-align: center;">18 Ecole Maternelle du 14^e km Rue des Bambins Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la Ravine des Cabris au chemin Chalet; chemin Chalet, de la rue Georges Pompidou à la Ravine Don Juan, • Est : Ravine Don Juan, du chemin Chalet à la rue Georges Pompidou; rue Georges Pompidou, de la Ravine Don Juan au chemin Isautier; chemin Isautier, de la rue Georges Pompidou à la rue Marcel Carné • Sud : Partie comprise entre la Ravine des Cabris et le chemin Isautier, de la ligne fictive reliant l'intersection du chemin Poivre et de la rue Daudet au chemin Isautier en passant par le croisement de la rue Dr Charrières et du chemin François Cadet • Ouest : Ravine des Cabris, de la ligne fictive à la rue Georges Pompidou 	
<p style="text-align: center;">19 Ecole Maternelle du 14^e km Rue des Bambins Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Neuf, du bras d'Antoine à la rue Georges Pompidou; rue Georges Pompidou, du chemin Neuf à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Georges Pompidou à la ligne fictive • Sud : Partie comprise entre le Bras d'Antoine et la Ravine des Cabris, de la ligne fictive reliant l'intersection du chemin Poivre et de la rue Daudet au chemin Isautier en passant par le croisement de la rue Dr Charrières et du chemin François Cadet • Ouest : Bras d'Antoine, de la ligne fictive au chemin Neuf 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Bambous, du Bras d'Antoine à la rue des Poinsettias; rue des Poinsettias, du chemin des Bambous à la rue Ignaze Pleyel; rue Ignaze Pleyel; chemin des Patchoulis; ligne fictive allant du chemin des Patchoulis à l'intersection de la Ravine Don Juan et du chemin des Statis • Est : Ravine Don Juan, de la ligne fictive au chemin Chalet; chemin Chalet, de la Ravine Don Juan à la rue Georges Pompidou • Sud : Rue Georges Pompidou, du chemin Chalet au chemin Neuf; chemin Neuf, de la rue Georges Pompidou au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, du chemin Neuf au chemin des Bambous 	
<p style="text-align: center;">21 Ecole du 17^e km Chemin Barbot Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Caféiers, du Bras d'Antoine à la rue des Poinsettias; route du Géranium de la rue des Poinsettias à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, de la route du Géranium à l'intersection de la Ravine Don Juan et la ligne fictive • Sud : Ligne Fictive allant de l'intersection de la Ravine Don Juan et du chemin des Satis au chemin des Patchoulis; chemin des Parchoulis; rue Ignaze Pleyel; rue des Poinsettias, de la rue Ignaze Pleyel au chemin des Bambous; chemin des Bambous, de la rue des Poinsettias au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, du chemin des Bambous à la rue des Caféiers 	
<p style="text-align: center;">22 Maison des Jeunes Rue Victor le Vigoureux Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue Jules Bertaut à la rue du Père Rognard • Est : Rue du Père Rognard • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Père Rognard à la rue Jules Bertaut • Ouest : Rue Jules Bertaut, de la rue Hubert Delisle à la rue Marius et Ary Leblond 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">23 Maison des Jeunes Rue Victor le Vigoureux Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue du Père Rognard à la rue du Tampon • Est : Rue du Tampon, rue Marius et Ary Leblond, de la rue du Tampon à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue du Père Rognard • Ouest : Rue du Père Rognard 	
<p style="text-align: center;">24 Ecole Antoine Lucas 3 rue des Abeilles bureau centralisateur du Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Bazeilles à la rue Marius et Ary Leblond • Est : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue Hubert Delisle à la Quatre voies, quatre voies • Sud : Limite de la commune • Ouest : Rue Vincent Auriol; rue de Paris, de la rue Vincent Auriol à la rue Bazeilles; rue Bazeilles 	
<p style="text-align: center;">25 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue Auguste de Villèle • Est : Rue Auguste de Villèle; chemin de la Pointe, de la rue Auguste de Villèle à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Quatre voies; rue Marius et Ary Leblond, de la quatre voies à la rue Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">26 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la République • Est Rue Edgard Avril • Sud : Rue Hubert Delisle de la rue Edgard Avril à la rue Marius et Ary Leblond • Ouest : Rue Marius et Ary Leblond de la rue Hubert Delisle à la rue du Tampon; rue du Tampon 	
<p style="text-align: center;">27 Ecole Antoine Lucas 3 rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Paille en Queue, de la rue Auguste de Villèle à Bras Leclec • Est : Bras Leclec, de la rue du Paille en Queue à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Chemin de la Pointe, de la limite communale à la rue Auguste de Villèle, rue Auguste de Villèle 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">28 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Petit Tampon, de la rue Edgard Avril au chemin Jean Baptiste Huet, chemin Jean Baptiste Huet, du chemin du Petit Tampon à la ligne fictive, ligne fictive allant du chemin Jean Baptiste Huet a l'intersection du petit Bras Jean Payet et la Ravine Jean Payet, Ravine Jean Payet jusqu'à la limite cantonale, limite cantonale, de la Ravine Jean Payet au Bras Leclec • Est : Bras Leclec, de la limite Cantonale à la rue du Paille en Queue • Sud : Rue du Paille en Queue, du Bras Leclec à la rue Edgard Avril • Ouest : Rue Edgard Avril; chemin du Petit Tampon, de la rue Edgard Avril au chemin Jean Baptiste Huet; chemin Jean Baptiste Huet, du chemin du Petit Tampon à la ligne fictive; ligne fictive allant du chemin Jean Baptiste Huet a l'intersection du petit Bras Jean Payet et la Ravine Jean Payet, Ravine Jean Payet jusqu'à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">29 Mairie de Bérive 3, chemin de l'école Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Paille en Queue, du Bras Leclerc à la limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Bras Leclerc, de la limite de commune à la rue du Paille en Queue 	
<p style="text-align: center;">30 Mairie de Bérive 3, chemin de l'école Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Limite de la commune • Sud : Rue du Paille en Queue, de la limite de la commune au Bras Leclerc • Ouest : Bras Leclerc, de la rue du Paille en Queue à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">31 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Ravine Jean Payet, de la limite cantonale à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection de la Ravine Jean Payet et du Petit Bras Jean Payet jusqu'au chemin Jean Baptiste Huet, chemin Jean Baptiste Huet, de la Ligne fictive au chemin du Petit Tampon • Ouest : Chemin du Petit Tampon, du chemin Jean Baptiste Huet au chemin des Orchidées; chemin des Orchidées; chemin de la Chapelle, du chemin des Orchidées au chemin de la Bergerie; chemin de la Bergerie, du chemin de la Chapelle à la limite cantonale 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">32 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin de la Bergerie, de la limite cantonale au chemin de la Chapelle • Sud : Chemin de la Chapelle, du chemin de la bergerie au chemin des Orchidées; chemin des Orchidées • Ouest : Chemin du Petit Tampon du chemin des Orchidées à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">33 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin du Petit Tampon • Sud : Rue de la République du chemin du Petit Tampon à la Rivière d'Abord • Ouest : Rivière d'Abord, de la rue de la République à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">34 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Saint Vincent de Paul • Est : Rivière d'Abord, de la rue Saint Vincent de Paul à la rue de la République • Sud : Rue de la République, de la Rivière d'Abord à la rue Marius et Ary Leblond • Ouest : Rue Marius et Ary Leblond de la rue de la République à la rue Saint Vincent de Paul 	
<p style="text-align: center;">35 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Rivière d'Abord, de la limite cantonale à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la Rivière d'Abord à la rue Dachery • Ouest : Rue Dachery, de la rue Saint Vincent de Paul au chemin Chalet; chemin Chalet, de la rue Dachery à la Ravine Blanche, Ravine Blanche du chemin Chalet à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">36 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la rue Fidélio Robert à la rue Dachery • Est : Rue Dachery, du chemin Chalet à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la rue Dachery à la rue Fidélio Robert • Ouest : Rue Fidélio Robert, de la rue Saint Vincent de Paul au chemin Chalet 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">37 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la Ravine Blanche à la rue Fidélio Robert • Est : Rue Fidélio Robet, du chemin Chalet à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la rue Fidélio Robert à la Ravine Blanche • Ouest : Rue Georges Pompidou, de la rue Saint Vincent Paul à la Ravine Blanche; Ravine Blanche, de la rue Georges Pompidou au chemin Chalet 	
<p style="text-align: center;">38 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine des Cabris à la rue du Général Ailleret • Est : Rue Général Ailleret • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue du Général Ailleret à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">39 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, du Bras d'Antoine à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Hubert Delisle à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine des Cabris au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">40 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, du chemin Stéphane au Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine, de la rue Charles Baudelaire à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, du Bras d'Antoine au chemin Stéphane • Ouest : Chemin Stéphane 	
<p style="text-align: center;">41 Ecole Vincent Séry 105, chemin Stéphane Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, de la rue Montaigne au chemin Stéphane • Est : Chemin Stéphane • Sud : Rue des Flamboyants, du chemin Stéphane à la rue Montaigne Ouest : Rue Montaigne 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">42 Ecole Vincent Séry 105, chemin Stéphane Bureau centralisateur du Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, de la Ravine Trois Mares à la rue Montaigne • Est : Rue Montaigne • • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Montaigne à la Ravine Trois Mares • Ouest : Ravine Trois Mares, de la rue des Flamboyants à la rue Charles Baudelaire 	
<p style="text-align: center;">43 Ecole Georges Besson Chemin Mazeau Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, du chemin Poivre au chemin Mazeau; dans sa portion comprise entre le chemin poivre et le chemin Mazeau • Est : Chemin Mazeau, de la ligne fictive à la rue Charles Baudelaire • Sud : Rue Charles Baudelaire, du chemin Mazeau au chemin Poivre • Ouest : Chemin Poivre, de la rue Charles Baudelaire à la ligne fictive 	
<p style="text-align: center;">44 Ecole Georges Besson Chemin Mazeau Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, du chemin Mazeau à la Ravine des Cabris; dans sa portion comprise entre le chemin Mazeau et la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la ligne Fictive à la rue Hubert Delisle • • Sud : Rue Hubert Delisle, de la Ravine des Cabris à la rue Charles Baudelaire; rue Charles Baudelaire, de la rue Hubert Delisle au chemin Mazeau • Ouest : Chemin Mazeau, de la rue Charles Baudelaire à la ligne fictive 	
<p style="text-align: center;">45 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, de la Ravine des Cabris au chemin Isautier; dans sa portion comprise entre la Ravine des Cabris et le chemin Isautier • Est : Chemin Isautier, de la ligne fictive à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, du chemin Isautier à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la rue Hubert Delisle à la ligne Fictive 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">46 Ecole du Dassy chemin du Dassy Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Charles Baudelaire, de la limite de la commune à la ravine Trois Mares • Est : Ravine Trois Mares, de la rue Charles Baudelaire à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p style="text-align: center;">47 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Neuf, de la Ravine Bras de Pontho au chemin Poivre • Est : Chemin Poivre • Sud : Rue Charles Baudelaire, du chemin Poivre à la Ravine Bras de Pontho • Ouest : Ravine Bras de Pontho, du la rue Charles Baudelaire au chemin Neuf 	
<p style="text-align: center;">48 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Jamerosas et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la limite de la commune et vers l'est jusqu'à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, du prolongement du chemin des Jamerosas à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p style="text-align: center;">49 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Emile Zola de la limite de la commune au chemin Neuf; chemin Neuf; de la rue Emile Zola à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, du chemin neuf au prolongement du chemin des Jamerosas • Sud : Chemin des Jamarosas, et son prolongement vers l'est jusqu'à la Ravine Bras de Pontho vers l'ouest jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p style="text-align: center;">50 Ecole du Pont d'Yves Chemin Henri Cabeu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonales • Est : Chemin Henri Cabeu, de la limite cantonale au chemin Emile Zola • Sud : Chemin Emile Zola, du chemin Henri Cabeu à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">51 Mairie de Pont d'Yves Chemin des Longoses Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin Jeambly, de la Limite cantonale au chemin Tiguet; chemin Tiguet • Sud : Chemin Neuf, du chemin Tiguet au chemin Henri Cabeu • Ouest : Chemin Henri Cabeu, du chemin Neuf à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">52 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et le chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Tiguet et le chemin Alexandre Séry • Est : chemin Alexandre Séry, de la ligne fictive au chemin Neuf; rue Corbeille d'Or, du chemin Neuf à la ligne Fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, dans sa portion comprise entre le chemin Corbeille d'Or et le chemin Poivre • Ouest : Chemin Poivre, de la ligne fictive au chemin Neuf; chemin Neuf, du chemin poivre au chemin Tiguet; chemin Tiguet, du chemin Neuf à la ligne fictive 	
<p style="text-align: center;">53 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Alexandre Séry et le Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine de la ligne fictive du BV n° 54 et de la ligne fictive de la limite nord du BV n° 44 • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, dans sa portion comprise entre le Bras d'Antoine et le chemin Corbeille d'Or • Ouest : Chemin Corbeille d'Or, de la ligne du BV n° 43 au chemin Neuf, chemin Alexandre Séry, du chemin neuf à la Ligne fictive du BV n° 54 • • 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">54 Ecole du 17^e km 130 chemin Barbot</p> <p style="text-align: center;">Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Caféiers, du chemin Alexandre Séry au Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine, de la rue des Caféiers à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le Bras d'Antoine et le chemin Alexandre Séry • • Ouest : Chemin Alexandre Séry, de la ligne fictive à la route des Caféiers 	
<p style="text-align: center;">55 Ecole du 17^e km 130 chemin Barbot Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Caféiers, du chemin Jeamblu au chemin Alexandre Séry • Est : Chemin Alexandre Séry, de la route des Caféiers à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Alexandre Séry et le chemin Tiguet • Ouest : Chemin Tiguet, de la ligne fictive au chemin Jeamblu; chemin Jeamblu 	
<p style="text-align: center;">56 Case du 17^{ème} km Route des Caféiers Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de la limite de la commune à l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls; chemin Bois Pion et son prolongement jusqu'à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, du prolongement du chemin Bois Pion à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, de la Ravine des Cabris à la route des Caféiers • Sud : Route des Caféiers et son prolongement jusqu'à la limite de la commune <p>Ouest : Limite de la commune</p>	
<p style="text-align: center;">57 Ecole du Piton Hyacinthe 57, chemin des Acacias Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Tunnel et son prolongement à l'ouest jusqu'à la limite de la commune; chemin Henri Cabeu, du chemin du Tunnel au chemin du Guet; chemin du Guet; chemin Frappier de Montbenoit du chemin du Guet à la route du Piton Hyacinthe; route du Piton Hyacinthe, du chemin Frappier de Montbenoit à la ravine la Gale • Est : Ravine la Gale, de la route du Piton Hyacinthe au chemin Bois Pion • Sud : Chemin Bois Pion, de la Ravine La Gale à l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls; ligne fictive allant de l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">58</p> <p style="text-align: center;">Ecole du 19 ème km Route Nationale 3 Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Piton Hyacinthe, de la Ravine la Gale à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, de la route du Piton Hyacinthe au chemin Philidor Técher; chemin Philidor Técher de la rue Pierre Rivals à la Ravine Bras Creux • Est : Chemin Philidor Técher de la Ravine Bras Creux au chemin des Géraniums • Sud : Chemin des Géraniums • Ouest : Rue Pierre Rivals, du chemin des Géraniums à la Ravine des Cabris; Ravine des Cabris, de la rue Pierre Rivals au prolongement du chemin Bois Pion; chemin Bois Pion de son prolongement à la Gale; Ravine la Gale, du chemin Bois Pion à la route du Piton Hyacinthe 	
<p style="text-align: center;">59</p> <p style="text-align: center;">Ecole du Coin Tranquille 2, impasse des Marmailles Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Coin Tranquille, de la Ravine Blanche à la rue du Père Favron; rue du Père Favron, de la rue du Coin Tranquille au chemin Tamarhauts • Est : Chemin Tamarhauts • Sud : Limite Cantonale, du chemin Tamarhauts au chemin Philidor Técher • Ouest : Chemin Philidor Técher, de la limite cantonale à la Ravine Blanche; Ravine Blanche du chemin Philidor Técher à la rue du Coin Tranquille 	
<p style="text-align: center;">60</p> <p style="text-align: center;">Ecole du Piton de la Ravine Blanche 1, chemin Rosemont Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Notre Dame de la paix, du chemin Rosemont à la limite cantonale • Est : Limite Cantonale • Sud : Limite cantonale du chemin Notre Dame de la Paix au chemin Tamarhauts • Ouest : Chemin Tamarhauts; rue du père Favron du chemin Tamarhauts à la rue du coin Tranquille; rue du Coin Tranquille, de la rue du Père Favron à la Ravine Blanche; Ravine Blanche, du chemin Coin Tranquille au chemin Rosemont; chemin Rosemont, de la Ravine Blanche au chemin Notre Dame de la Paix 	
<p style="text-align: center;">61</p> <p style="text-align: center;">Maison des Associations Rue Marie Poitevin Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Notre Dame de la Paix, de la rue Jean de Fos du Rau au chemin Rosemont; chemin Rosemont, du chemin Notre Dame de la Paix à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, du chemin Rosemont au chemin Philidor Técher • Sud : Chemin Philidor Técher, de la Ravine Blanche à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, du chemin Philidor Técher à la route du Piton Hyacinthe • Ouest : Rue Pierre Rivals, du chemin du Piton Hyacinthe à la rue Jean de Fos du Rau; rue Jean de Fos du Rau de la rue Pierre Rivals au chemin Notre Dame de la Paix 	

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">62 Ecole Edgard Avril Chemin des Ecoles Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Douyère de la Ravine des Cabris à la rue Jean de Fos du Rau • Est : Rue Jean de Fos du Rau, de la rue Raphaël Douyère à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals de la rue Jean de Fos du Rau à la route du Piton Hyacinthe • Sud : Route du Piton Hyacinthe, de la rue Pierre Rivals à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la route du Piton Hyacinthe à la rue Raphaël Douyère 	
<p style="text-align: center;">63 Ecole Edgard Avril Chemin des Ecoles Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Douyère, de la ravine Bras de Pontho à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Raphaël Douyère à la route du Piton Hyacinthe • Sud : Route du Piton Hyacinthe, de la Ravine des Cabris au chemin Frappier de Montbenoit • Ouest : Chemin Frappier de Montbenoit, de la route du Piton Hyacinthe au chemin du Guet; chemin du Guet, du chemin Frappier de Montbenoit à la Ravine Bras de Pontho; Ravine Bras de Pontho, du chemin du Guet à la rue Raphaël Douyère 	
<p style="text-align: center;">64 Ecole du Bois Court Rue Raphaël Douyère Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne Fictive allant de la limite de la commune jusqu'à l'intersection du chemin des Militaires et de la rue Doret; rue Doret, du chemin des Militaires à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, de la rue Doret au chemin du Guet • Sud : Chemin du Guet, de la Ravine Bras de pontho au chemin Henri Cabeu; chemin Henri Cabeu, du chemin du Guet au chemin du Tunnel; chemin du Tunnel et son prolongement jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">65 Mairie du 23ème km Rue Raphaël Douyère Bureau centralisateur Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Doret de la Ravine Bras de Pontho à la rue Maurice Kraft • Est : Rue Maurice Kraft, de la Rue Doret à la rue Alfred Lacroix; rue Alfred Lacroix; rue Jean du Fos du Rau, de la rue Alfred Lacroix à la rue Raphaël Douyère • Sud : Rue Raphaël Douyère de la rue Jean de Fos du Rau à la Ravine Bras de Pontho • Ouest : Ravine Bras de Pontho, de la rue Raphaël Douyère à la rue Doret 	
<p style="text-align: center;">66 Ecole de la Grande Ferme 12, chemin de la Grande Ferme Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Volcan, de la rue Maurice Kraft au chemin Picard; chemin Picard, de la route du Volcan à la route Forestière; route Forestière du chemin Picard à la limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Limite cantonale, de la limite de la commune au chemin Notre Dame de la Paix; chemin Notre Dame de la Paix • Ouest : Rue Alfred Lacroix, du chemin Notre Dame de la Paix à la rue Maurice Kraft; rue Maurice Kraft, de la rue Alfred Lacroix à la route du Volcan 	
<p style="text-align: center;">67 Ecole du Bourg Murat 9, chemin Josémont Lauret Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Route Forestière, de la limite de la commune au chemin Picard; chemin Picard, de la route Forestière à la route du Volcan; route du Volcan; rue Doret; ligne fictive allant de l'intersection de rue Doret et du chemin des Militaires jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	